



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/1/Add.2
12 juin 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-unième réunion
Montréal, 18 – 22 juin 2018

Addendum

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Au point 9 e) de l'ordre du jour, Projets d'investissement, le Comité exécutif examinera les deuxièmes tranches du plan du secteur des climatiseurs de pièce et le plan du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine contenus dans le document Proposition de projets : Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/29). Le Comité exécutif examinera également les points suivants pour la phase II du PGEH pour la Chine : coûts d'appui aux agences, révision de l'accord de la phase II du PGEH; et projet de modèle de rapport financier pour les dépenses annuelles du Bureau de gestion de programme, qui sont également présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/29.

Ce document est émis afin de faciliter l'examen par le Comité exécutif de toutes les questions en lien avec la phase II du PGEH pour la Chine au point 9 e) de l'ordre du jour.

9. Propositions de projets

e) Projets d'investissement

Chine : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) (PNUD, ONUDI, Banque mondiale, gouvernement de l'Allemagne, gouvernement de l'Italie et gouvernement du Japon)

Coûts d'appui aux agences

Les paragraphes 81 à 85 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/29 présentent la question du niveau de coûts d'appui à l'agence pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale pour la deuxième tranche et suivantes des plans des secteurs visés à la phase II du PGEH, à la lumière de la décision 79/35 b).

Questions à traiter:

- S'il convient de se pencher de nouveau sur le niveau de coûts d'appui à l'agence pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale en lien avec la deuxième tranche et suivantes des plans des secteurs visés à la phase II du PGEH, à la lumière de la décision 79/35 b).

Le Comité exécutif voudra peut-être revoir le niveau des coûts d'appui à l'agence pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale pour la deuxième tranche et suivantes des plans sectoriels suivants de la phase II du PGEH pour la Chine : mousse de polystyrène extrudé, réfrigération industrielle et commerciale, et solvants approuvés à la 80^e réunion ; le plan de secteur de la réfrigération et de la climatisation proposé à la 81^e réunion et le plan de secteur des mousses de polyuréthane qui sera présenté à la 82^e réunion.

Révision de l'accord de la phase II du PGEH pour la Chine

Les paragraphes 87 et 88 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/29 portent sur le besoin potentiel de réviser l'accord de la phase II du PGEH pour la Chine afin d'y intégrer le niveau des coûts d'appui à l'agence révisé que le Comité exécutif pourrait adopter à la 81^e réunion et les changements possibles dans la répartition globale du soutien financier pour la phase II du PGEH.

Questions à traiter :

- S'il convient d'examiner les révisions possibles de l'accord de la phase II du PGEH à la 81^e réunion, afin de :
 - Intégrer le niveau des coûts d'appui à l'agence révisé que le Comité exécutif pourrait adopter à la 81^e réunion
 - Présenter des changements possibles dans la répartition des tranches de financement associées aux plans de secteur de la mousse de polyuréthane et de la réfrigération et climatisation de la phase II du PGEH
- Charger le Secrétariat de réviser l'accord de la phase II du PGEH et le soumettre à la 82^e réunion, compte tenu des décisions que prendra le Comité exécutif à la 81^e réunion

Le Comité exécutif pourrait souhaiter charger le Secrétariat de réviser l'accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif concernant la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la Chine à la lumière des débats de la 81^e réunion, et le soumettre à la 82^e réunion.

Projet de modèle de rapport financier pour les dépenses annuelles du Bureau de gestion de programme du PGEH pour la Chine et le plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC de la Chine (PGEPH)

Les paragraphes 136 à 159 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/29 décrivent le Bureau de gestion de programme des activités d'élimination des HCFC en Chine dans le contexte des phases I et II du PGEH et de la phase I du PGEPH. Ils présentent aussi le projet de modèle de rapport financier pour les dépenses annuelles du Bureau de gestion de programme du PGEH et du PGEPH.

Questions à traiter :

- Le modèle de rapport financier à utiliser par les agences d'exécution principales du secteur
- S'il convient de réviser les accords entre les agences d'exécution principales respectives des plans de secteur et le gouvernement de la Chine, afin d'y inclure un rapport détaillé sur les activités du Bureau de gestion de programme

- Rapports sur le plan de travail du Bureau de gestion de programme dans les futures propositions de tranches

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document sur le projet de modèle de rapport pour les dépenses annuelles du Bureau de gestion de programme pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et le plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) pour la Chine, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/29 ; et
- b) Demander aux agences d'exécution principales d'utiliser le modèle de rapport financier pour les dépenses du Bureau de gestion de programme, contenu à l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/29, dans leurs rapports périodiques annuels sur les tranches ;

OU

Demander aux agences d'exécution principales d'utiliser le modèle de rapport financier pour les dépenses du Bureau de gestion de programme figurant au tableau 3 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/29 (à l'intérieur du document sur le projet de modèle de rapport financier pour les dépenses annuelles du Bureau de gestion de programme pour le PGEH et le PGEPH de la Chine), dans les rapports périodiques annuels jusqu'à l'achèvement du PGEH et du PGEPH ;

- c) Demander aux agences d'exécution de déterminer s'il convient de modifier leurs accords respectifs avec le gouvernement de la Chine en vue de s'assurer que le rapport financier sur les dépenses du Bureau de gestion de programme soit suffisamment détaillé pour répondre à leurs exigences respectives de rapport financier à remettre au Comité exécutif ;
- d) Demander aux agences d'exécution principales de fournir, avec les futures tranches, un plan de travail qui décrit les activités à entreprendre par le Bureau de gestion de programme avec le budget alloué par activité dans les secteurs respectifs.
